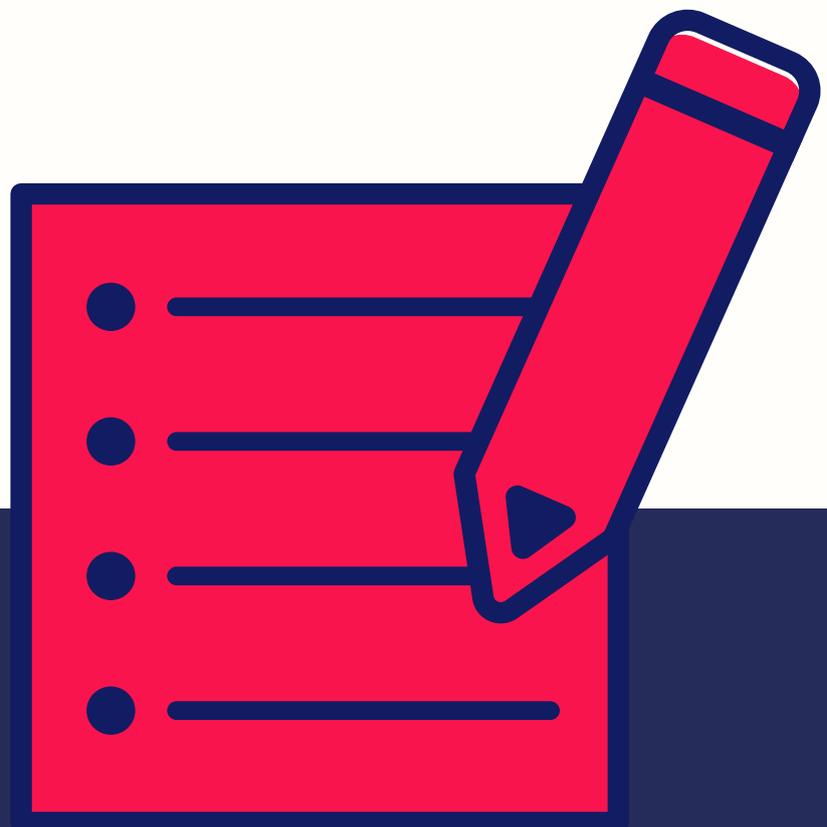


TOUT COMPRENDRE SUR L'INTERMITTENCE  
ET LE SPECTACLE

# EXCEPTION CULTURELLE ET INTERMITTENCE



## 1

## EXCEPTION CULTURELLE ET INTERMITTENCE

**Exception culturelle** : toutes les mesures mises en place par l'État, tous les dispositifs législatifs et réglementaires qui ont pour but de protéger les produits culturels des règles commerciales de libre-échange.

L'exception culturelle c'est refuser de considérer la production artistique comme une simple marchandise.

L'ensemble de la culture française constitue aujourd'hui un chiffre d'affaires de 91,4 milliard d'euros, ce qui représente 3,3% du PIB.

**L'industrie musicale** représente un peu plus de 10% de la production culturelle française et génère 260 000 emplois.

Cette exception culturelle, elle se manifeste sous 2 formes principales :

- Des réglementations
- Des subventions

**1936** : naissance de l'intermittence sous le gouvernement Blum. A l'origine il s'agit uniquement des professionnels de l'industrie cinématographique.

**Aujourd'hui** : le régime s'est étendu à plus de professionnels de la culture : techniciens du disque, de l'audio-visuel, les artistes interprètes et techniciens du spectacle vivant. On compte plus de 250 000 intermittents en France.

L'intermittence est un régime particulier de l'assurance chômage, il repose donc sur le principe d'inter-solidarité professionnelle.

Il permet d'assurer un revenu régulier à tous les travailleurs dont les emplois sont irréguliers.